

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir; et chez MM. GRASSLET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Patrie dit que des lettres particulières de Rome du 10 assurent que les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement russe sont complètement rompues.

Les chambres portugaises se sont occupées, dans leur dernière séance, des rapports avec le Saint-Siège. Le gouvernement semble disposé à vouloir résister contre certaines propositions faites par la cour de Rome.

Les affaires de Syrie prennent une grande importance. En date du 7 nos correspondances de Constantinople assurent que des résistances très-vives ont eu lieu contre la conscription à Damas. Le sultan enverrait « 10,000 hommes en Syrie afin de réprimer l'insurrection. » Déjà deux bataillons ont été expédiés de Constantinople, et en même temps « les pachas avaient reçu l'ordre de hâter le recouvrement des impôts et même d'obtenir par des moyens légaux des rentrées par anticipation. »

Nos nouvelles particulières affirment que les soldats et officiers qui ont pris part au coup de main de Bagdad ont été arrêtés.

Du reste, le gouvernement de Washington a désavoué de nouveau cette agression.

Le Times publie les dépêches suivantes :
« La Tribune de New-York dit que M. de

Montholon a communiqué à M. Seward la réponse du gouvernement français à sa note relative à la reconnaissance de l'empire du Mexique.

« Le New-York Herald annonce que, dans un banquet donné par le capitaine général de la Havane, M. Seward a prononcé un discours et a dit que, suivant lui, l'Espagne était la seule puissance européenne ayant le droit de garder une possession quelconque en Amérique, parce que l'Espagne n'avait jamais cessé d'être éminemment américaine.

« Les premiers négociants de Matamoros, étrangers et mexicains, ont publié une protestation contre les actes des autorités fédérales civiles et militaires du Texas sur la rive du rio Grandé. Ils les rendent responsables des troubles et des excès commis sur cette rivière, par l'aide qu'ils ont donné aux partisans de Juárez.

« Les consuls de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne et de Prusse ont certifié cette protestation. »

On annonce de nouveau l'arrivée de Juárez au Texas.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 14 février 1865.

Ni repos, ni trêve dans ce terrible métier du journalisme. C'est en vain que le calendrier affiche le mardi-gras; il faut que la roue tourne, que les colonnes s'emplissent, que le public ait

ses nouvelles! Le Siècle et le Chaivari seuls ont le courage de ne pas paraître.

La Presse ne trouve pas le carnaval joyeux, elle le voit à travers ses deux avertissements, et dans un article très-amer, elle déclare qu'elle ne fera pas de réflexions sur cette double peine.

La Gazette continue de résister aux sages et conciliants avis de la France, qui s'évertue à lui prouver que la liberté des appréciations n'est nullement compromise parce qu'un journal s'est livré à des écarts qui lui ont attiré un châtement. Si la Gazette avait l'air de comprendre, elle perdrait tout prétexte à récriminer, et elle ne veut pas lâcher une si belle occasion de jérémiades à l'époque du mercredi des cendres.

La Liberté qui est pourtant un journal d'une nuance approchant de celle de la Gazette, et qui ne manque pas une occasion de réclamer la liberté de la presse, a la franchise d'apprécier ces teneurs, et dit entre autres bonnes choses : « N'avons-nous pas le droit de dire qu'il y a un peu de comédie dans tout le bruit que le journal de M. de Girardin fait au nom de la liberté?... » La Liberté a mis le doigt sur la plaie; aussi, en dépit de ces doléances et de ces alarmes affectées, nous voyons tout le reste de la presse continuer d'apprécier avec la plus grande facilité d'allures les délibérations du Sénat, et aucune mesure de rigueur n'entrave jusqu'ici cette polémique qui ne laisse pas d'être fort accentuée, surtout quand on revient sur l'éloquence fantaisiste de M. de Boissy. De même en est-il à l'égard des orateurs qui ont

pris part à la discussion sur la question romaine. Sur celle-ci, du reste, nous constatons une grande entente entre les journaux. A part la Gazette et l'Union, forcément favorables à la thèse faiblement soutenue par les prélats-sénateurs, cette question est envisagée avec une similitude de vues remarquables.

L'Union est particulièrement ardente, et c'est elle que nous citerons comme représentant le mieux les idées ultramontaines; elle s'écrie : « On a beau chercher à envelopper la question romaine d'apaisement factice et de silence calculé : A la première occasion, elle a secoué tous ces nuages et là voilà plus actuelle, plus vivante, plus majestueuse que jamais. Elle s'impose et elle éclate. Qu'on ne s'y trompe pas en effet : ce qu'elle remue, ce ne sont pas seulement les intelligences éclairées du petit nombre, c'est la nation tout entière. La France, depuis ses plus illustres représentants jusqu'au derniers de ses serviteurs, la France veut savoir quelles sont les destinées du Pape, et quelle part nous y prendrons. C'est son cœur même qui vibre à ce grand nom de la Papauté, et qui y répond par un élan de filiale affection.

L'Epoque reconnaît que M. le ministre d'Etat a rempli avec beaucoup de mesure la tâche qui lui incombait et qu'il a évité avec soin tout ce qui pouvait passionner le débat. Il a d'abord affirmé que la convention du 15 septembre implique le maintien du pouvoir temporel du pape; il a refusé de s'expliquer sur ce que comptait faire le gouvernement dans le cas où certaines éventualités viendraient à se pro-

FEUILLETON.

5

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

III.

Le départ de George, qui laissait un si grand vide dans le cœur de la pauvre Louise, parut au contraire causer un véritable soulagement au chevalier. Les appréhensions de cet homme faible s'étaient étrangement accrues depuis la mort de Mme de la Blairie. Il ne voyait désormais en George qu'un jeune ambitieux prêt à exiger l'hommage tant redouté du pain bénit. Plus George se faisait aimer de tous par sa franchise, sa droiture, son air mâle et ouvert, plus le chevalier éprouvait contre lui de défiances. « Je le pressens, se disait-il, ce jeune homme deviendra mon maître : un jour on s'assemblera dans l'église de Saint-Christophe, pour me voir subir la plus cruelle des humiliations. » Cette pensée amère le tourmentait sans cesse.

En perdant Mme de la Blairie, il avait perdu non-seulement une femme incomparable, mais encore le conseil et l'appui dont il ne pouvait se passer. C'était elle qui le conduisait avec un tact admirable en lui

laissant l'honneur des décisions. Il la consultait sur toutes choses, s'en rapportait à elle, et ne s'inquiétait ensuite ni du présent ni de l'avenir. « Puisque Cécilia a voulu recueillir ce jeune homme, pensait-il, elle se chargera d'arranger avec lui cette maudite affaire que je n'ai pu conclure avec le comte du Tréhoux. » Là-dessus il dormait tranquille. Mais lorsqu'il se sentit seul, ses craintes revinrent et s'accrurent, jusqu'au jour où le départ de George sembla lui promettre quelques années de répit.

Toutefois, ses alarmes étaient bien puériles à côté des embarras trop réels où il était tombé depuis la mort de Mme de la Blairie. Non-seulement les deux cent mille livres en traites sur Paris, mais encore tous les titres de Castel-Nuovo contenus dans le carrosse, lors de l'accident, avaient disparu. On s'en préoccupa peu dans les commencements; une douleur suprême absorbait toutes les pensées. Cependant, lorsque M. de la Blairie voulut toucher les revenus de Castel-Nuovo, il apprit que le domaine était occupé par un sieur Martini qui prétendait le détenir comme possesseur légitime. A l'appui de cette prétention, il exhibait les titres de propriété. Qu'il les eût acquis de mauvaise foi, cela n'était pas douteux; qu'il fût même de connivence avec les auteurs du vol, rien d'impossible; mais comment le prouver? L'homme payait d'assurance, avait pris

des dispositions habiles, sa situation paraissait inexpugnable.

A cette nouvelle, les perplexités du pauvre chevalier redoublèrent; il n'hésitait point à entamer un procès, la chose en valait la peine; mais il ne savait à quel procureur assez habile se confier, il s'enquerrait des avocats en renom; puis la pensée lui venait de conduire ses affaires lui-même, ou du moins d'aller en Piémont pour les surveiller de près. Mais ces deux derniers partis étaient à coup sûr ceux qui ne devaient pas prévaloir : le digne homme était fait pour être gouverné par autrui; tout au plus possédait-il assez d'initiative pour choisir un maître, et encore, les circonstances devaient concourir à ce choix autant que sa volonté. Aussi ne tarda-t-il point à subir une influence qui ne valait peut-être pas celle de Mme de la Blairie, mais qui n'en devint pas moins toute puissante sur lui.

Peu après le départ de George du Tréhoux, le juge de Bressuire, venu à Châtillon pour suivre l'enquête relative à la disparition de Mme de la Blairie, M. Mallard, avait eu occasion de se présenter au Breil. Assez froidement reçu d'abord, il renouvela néanmoins ses visites et sut se faire agréer à force de respect et d'attentions. Le chevalier, reconnaissant des procédés affectueux d'un étranger, en qui d'ailleurs il trouvait à la fois dévouement et

habileté, lui fit part de ses embarras, l'initia progressivement à ses affaires et finit par le considérer comme un envoyé du ciel.

On ne pouvait, du reste, s'étonner d'un succès si rapide : M. Mallard était l'homme le plus court-tois, le plus empressé, le plus avenant qu'on pût imaginer; il cherchait à obliger jusqu'aux moindres gens de la maison, il parlait bas et en souriant, n'interrompait personne, ne contredisait jamais, approuvait toujours; il se rangeait le long des murs, prenait peu de place, marchait d'un pas souple. Nulle timidité, nul embarras d'ailleurs; mais une extrême réserve. Son esprit était des plus fins, sa sagacité ne pouvait être mise en défaut; il devinait les vues cachées, éventait les desseins les plus secrets, pénétrait tout : c'était merveille de l'entendre démasquer les gens, montrer leurs bassesses, leurs cupidités, leurs motifs honteux, même dans les actions les plus honnêtes en apparence. On aurait pu quelquefois le croire inspiré par la malignité, n'eût été son air simple et convaincu. Devant la moindre opposition il rétractait volontiers ses jugements, reconnaissait lui-même la rigidité de ses principes, faisait toutes les concessions désirées, modifiait ses termes, de telle sorte néanmoins que l'impression qu'il avait voulu produire subsistait toujours dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient. Dans la pratique,

duire. Il a justement fait observer qu'en promettant de revenir à Rome ou en s'engageant à n'y plus retourner, le cabinet des Tuileries ouvrirait ainsi la porte, soit « à la réaction aveugle » soit « à la violence révolutionnaire. » On a voté le paragraphe 9 sur l'appel de M. Rouher à la conciliation.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest la correspondance suivante :

Paris, le 13 février 1866.

Le retentissement des dépêches espagnoles dure encore dans le monde politique, et les catholiques ne peuvent que s'en réjouir. Le gouvernement italien s'est senti blessé par ces déclarations si franches, ces révélations inattendues, et M. de La Marmora vient d'envoyer au marquis de Tagliacarne, ambassadeur à Madrid, une dépêche militaire et des plus vives. Ces interprétations contradictoires venant de Paris et de Turin ou Florence, qui permettaient à la révolution italienne d'organiser tous les guet-à-pens, ces perpétuelles équivoques où l'Italie trouvait si bien son compte, le Livre rouge a dispersé tout cela : l'émotion du général La Marmora ne me surprend point. Tous ces livres bleus, rouges, verts, jaunes, destinés à mesurer aux peuples la dose de connaissance de leurs propres affaires nécessaire au triomphe de telle ou telle tendance, quelles armes précieuses au service de la politique des sous-sols ! Mais qu'elles viennent à tomber entre les mains d'un gouvernement naïf, et voilà tout le brillant échafaudage des voisins renversé. A côté de la note respectueuse et soumise du ministre, nous entendons maintenant son langage impérieux où la menace se mêle avec art aux espérances de conciliation, et c'est là la pire des dérisions : l'Espagne nous a singulièrement instruits, imposer aux vaincus sa loi et sa loi la plus dure, c'est ce que l'on nomme conciliation. Quoi que l'on fasse, l'Espagne, en dépit de ses déchirements intérieurs, sera toujours catholique et saura trouver des hommes d'Etat catholiques même dans l'atmosphère d'un ministère O'Donnell. Il faut applaudir à cette noble attitude prise par le gouvernement espagnol, désireux sans doute de faire oublier la reconnaissance du royaume d'Italie. Si j'en crois certaines personnes, la dépêche La Marmora trouvera à Madrid un accueil peu favorable. Serait-ce la preuve que les ambassadeurs de Sa Majesté catholique n'ont pas seulement obéi aux velléités d'un moment, à des scrupules de conscience, respectables, mais trop souvent passagers ? Je voudrais espérer que c'est une voie nouvelle dans laquelle le gouvernement de la reine Isabelle saura marcher fier et inébranlable.

Mes lettres d'Italie ne m'apportent aucune nouvelle politique. Mon correspondant napolitain me parle longuement de la question du

jour dont chacun s'entretient à Naples, du mariage des prêtres. Vous savez peut-être que, voulant mettre à profit les avantages du Code civil en vigueur depuis le 1^{er} janvier, un prêtre se présentait dernièrement à la municipalité de Gènes dans le but de contracter mariage. Sa demande fut repoussée : grand rumeur dans le camp révolutionnaire. Mais, aux cris de colère succédèrent bientôt les chants d'allégresse ; Naples vint bientôt consoler les amateurs de scandale. Là aussi un prêtre voulut se marier : l'autorité municipale refusa, et le procureur-général, M. Mirabelli, s'interposant dans le débat ordonna que le mariage fut célébré. A coup sûr si l'on regardait avec quel soin les lois de la moderne Italie sont pures de tout souffle chrétien, on trouverait la décision de M. Mirabelli parfaitement conforme à l'esprit de ces lois ; néanmoins il est bon de ne pas oublier qu'en France l'opinion publique s'est toujours opposée avec succès à la pratique de cette théorie. A Naples comme à Gènes les municipalités se sont prononcées contre la logique de M. Mirabelli, et le sentiment des populations a été méconnu et froissé. Dans les provinces, et notamment dans les Abruzzes, il y a eu quelques-uns de ces tristes exemples. Des prêtres, oublieux de leurs serments, n'ont pas craint de rendre public par le mariage le scandale de leur vie ; mais, chose inouïe ! les fauteurs de ses désordres, ceux que les Italiens désignent par ce mot générique et vague la secte, non contents de leur œuvre de corruption, veulent ajouter la profanation de nos saints mystères ! Mon correspondant raconte qu'un fait de ce genre s'est passé dans un village aux environs de Castel-di-Nangro où quelques misérables forcent un de ces prêtres apostats à célébrer la messe.

Le Mexique pèse toujours lourdement sur la situation. Qu'advient-il à l'empereur Maximilien ? C'est le point d'interrogation que le départ de nos troupes pose impérieusement à l'esprit de chacun et auquel l'emprunt mexicain apporte toute l'anxiété des intérêts compromis. Les uns livrent déjà le Mexique aux Etats-Unis s'empressant d'ajouter que la grande République américaine est disposée à prendre les charges de l'emprunt mexicain ; d'autres disent que le gouvernement français va donner aux créanciers du Mexique la garantie d'un minimum d'intérêt de 3 pour cent. Tous ces bruits ont une même origine. Ce sont des porteurs de titres mexicains effrayés qui cherchent à rassurer ainsi l'esprit public. Quelques prophètes de malheur agitent déjà la cloche du départ de l'empereur Maximilien. A peine ont-ils su que la flotte autrichienne allait explorer les mers de Chine et du Japon que les voilà s'écriant : prétexte que tout cela, c'est au Mexique que vous allez pour ramener votre archiduc !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'Evénement :

S. M. l'Empereur a dîné au Louvre le mardi-gras, chez le général Fleury, grand-veneur, avec la princesse Mathilde et le prince de Hohenzollern.

Après le dîner, il y a eu une réception plus brillante que nombreuse, — quatre cents personnes environ. Geoffroy et M^{lle} Pierson ont joué une comédie en un acte : *Après le bal* ; puis est venue Thérèse avec son répertoire accentué.

Vêtue de blanc, très-simplement, avec un collier de corail pour toute parure, la *diva* du faubourg Poissonnière a eu l'honneur de chanter devant Sa Majesté sept chansons.

L'Empereur a félicité à deux reprises la cantatrice populaire après l'avoir vivement applaudie. Quand le concert fut terminé, le général Fleury s'approchant de Thérèse la remercia et lui dit ces simples mots qui sont tout un éloge :

« Vous venez d'avoir, mademoiselle, un succès peu ordinaire : l'Empereur, en vous entendant, a plus ri en une heure, que je ne l'ai vu rire en un an ! »

Thérèse n'a chanté ce soir-là, ni la *Femme à barbe*, ni la *Déesse du bœuf-gras*. Elle s'est tenue dans une tonique plus modérée et relativement douce : *Le Chemin du moulin*, *Trop près des maisons*, *le Sapeur*, etc. Sagement choisies dans une gamme moyenne, ainsi qu'il sied dans un salon, ses chansons *mezzo termine* ont produit un grand effet et lui ont valu le succès le plus flatteur et le plus envié qu'une chanteuse puisse espérer.

L'Empereur l'a écoutée avec plaisir et applaudie à plusieurs reprises.

— L'Empereur a visité le Luxembourg, et les amis passionnés du vieux jardin espèrent, en vertu de l'antique axiome qui fait de la présence du souverain le salut du condamné.

— Le P. Félix commencera ses conférences du carême dimanche prochain, à une heure précise, dans l'église métropolitaine.

Le sujet qu'il a choisi est : « La science économique au point de vue chrétien ! »

— Monsieur le commandant Loisel, chef du cabinet de l'empereur Maximilien, est attendu à Paris. On croit qu'il vient en France pour répondre aux interpellations que la question mexicaine soulève dans l'une et l'autre chambre. Ses fonctions seront remplies, pendant son absence, par le commandant Magnan, fils de feu le maréchal Magnan et récemment arrivé au Mexique.

— Nous avons annoncé que l'opposition du Corps-Législatif ne prendrait pas la parole sur la question du Mexique. Aujourd'hui la nouvelle est confirmée par les députés mêmes qui assistaient à la réunion Marie, où la décision

a été prise. La question y a été longuement débattue. MM Jules Favre et Picard étaient d'avis qu'on devait mettre le gouvernement en mesure de s'expliquer. Mais M. Thiers ayant pris la parole, déclara que la question dont il s'agissait pouvait être considérée par quelques-uns comme engageant l'honneur du pays, et que pour sa part, sur un fait de telle nature, il croyait que le silence était la base de la conduite qu'il comptait tenir.

Plusieurs membres de la réunion furent de cet avis, et notamment M. Pelletan qui se rallia complètement à M. Thiers. Après un assez long débat il a été décidé que si aucun membre de la majorité ne prenait la parole sur le Mexique, l'opposition s'abstiendrait et qu'elle n'interviendrait qu'autant qu'une opinion contraire à la sienne serait soutenue.

— L'Empereur Napoléon a envoyé un exemplaire de ses œuvres à la société historique de New-Hampshire. Chaque ouvrage porte un autographe de la main de Sa Majesté.

— Le bruit court que le Prince Impérial voudrait acheter sur son budget personnel le matériel de notre armée de Rome et l'offrir au Saint-Père, son parrain.

— Est-on curieux de connaître la classification de nos députés par catégories sociales ? Il suffira de jeter un coup-d'œil sur ce tableau synoptique, dressé par M. Tony Revillon :

Propriétaires, rentiers,	60
Avocats,	58
Maires (ils doivent être propriétaires aussi),	55
Officiers supérieurs,	32
Négociants ou manufacturiers,	48
Hommes de lettres,	17
Banquiers,	12
Magistrats,	9
Médecins,	9
Chambellans,	4
Ecuyers de l'Empereur,	2
Secrétaires à l'introduction des ambassadeurs,	1
Adjoint au Maire,	1

Autres statistiques :

Députés célèbres ou connus,	80
Députés qui parlent,	81

(Ce ne sont pas absolument les mêmes : il y a des députés très-connus qui ne parlent pas, et d'autres assez inconnus auxquels il arrive de prendre la parole.)

Députés éloquentes, 13

Nota. — Ce chiffre est susceptible de variations et d'appréciations purement personnelles.

— On lit dans le Courrier de l'Eure :

Un accident de chemin de fer pareil à celui qui a eu lieu, il y a quelques jours, est arrivé mercredi à quatre heures de l'après-midi à la gare de Sotteville. Pendant une violente bourrasque, deux wagons vides qui se trouvaient

toutefois, il savait laisser quelque chose de la sévérité excessive de ses maximes, s'accommoder aux usages du monde et se faire tout à tous. Son extérieur n'avait rien de bizarre, il était de bonne mine, d'humeur joyeuse, son visage annonçait une santé florissante. Pourquoi tenait-il les yeux ordinairement baissés ? Par humilité sans doute, et non point qu'il craignait d'y laisser lire ses impressions.

Avec le chevalier, M. Mallard paraissait n'avoir aucune opinion arrêtée, et n'émettait son avis que sur des ordres formels. Cet avis venait-il à l'emporter ? ce qui arrivait toujours, il félicitait le chevalier sur la justesse de ses vues. Celui-ci, flatté dans ses faiblesses, et croyant n'avoir jamais été si indépendant, abandonna sans s'en douter la direction réelle de toutes ses affaires à son nouveau conseiller.

Au reste, ce n'était pas peu de chose que ces affaires ; elles s'embrouillaient de jour en jour ; mais Mallard ne recula point devant la charge. Afin de ne pas se partager, il vendit son office de juge et s'établit définitivement à Châtillon.

La perte des deux cent mille livres en traites sur Paris obligeait M. de la Blairie à faire un emprunt considérable, afin de payer des dettes contractées

du vivant de sa femme pour l'embellissement du Breil. M. Mallard fournit lui-même la somme nécessaire ; puis il prit en main l'affaire des titres de Castel-Nuovo et la conduisit avec vigueur : deux voyages en Piémont n'effrayèrent point son zèle. Il fallait examiner si on ne pourrait pas tenter une action criminelle contre le sieur Martini, puis ensuite prendre un avocat et solliciter les juges ; tout cela se fit sans que le chevalier fût obligé de quitter le Breil ; sa bourse seulement y contribua largement. Revenu à Châtillon, Mallard, passé maître en procédure, fit pleuvoir sur son adversaire une grêle d'assignations et de mémoires ; en peu de temps le procès devint inextricable ; les plus forts procureurs n'y eussent rien compris.

Cependant, le chevalier voyait sa fortune diminuer chaque jour : les revenus du Breil étaient absorbés, ceux de Castel-Nuovo avaient été saisis par jugement provisoire ; les emprunts se succédaient, les frais augmentaient toujours. En vain M. de la Blairie restreignait sa dépense, pressait ses fermiers, suspendait ses libéralités : rien n'y fit ; au bout de trois ans ses ressources furent presque entièrement épuisées.

Rongé de soucis, inquiet d'entendre Mallard se

plaindre de l'excès de travail, parfois il songeait à consulter quelque jurisconsulte en réputation ; mais ce n'était pas exactement ce que voulait Mallard.

— Vous avez raison, monsieur le chevalier, disait l'ancien juge ; nous avons d'excellents praticiens en France, malheureusement ils n'entendent rien aux formes italiennes, que j'ai eu beaucoup de peine à apprendre moi-même.

— Eh bien, répondait le chevalier, perdrez-vous cette connaissance acquise pour vous être adjoint un homme de mérite ?

— Non, à la vérité, je n'y perdrai rien ; j'y gagnerai, au contraire, d'être soulagé d'un fardeau qui m'accable. Permettez-moi seulement, monsieur le chevalier, de soutenir ici un avis que je vous ai entendu émettre plusieurs fois ; c'est que, pour être conduite à bien, une affaire doit rester dans les mains d'un seul.

— Sans doute, sans doute, un seul décide ; mais plusieurs confèrent ensemble, s'éclaircissent mutuellement.

— Et se contredisent aussi, monsieur le chevalier ; l'action se ralentit ; ils s'en reposent l'un sur l'autre ; les affaires traitent en longueur et deviennent ruineuses : telle avait été, il me semble, votre pensée

jusqu'à ce jour.

— Peut-être pensais-je ainsi. Cependant, tout en suivant une méthode contraire, nous n'avons évité ni les frais, ni les longueurs.

— Mon Dieu, monsieur le chevalier, j'ai un tel désir de vous être utile que je pourrais vous proposer un moyen d'accroître vos lumières sans ralentir votre marche.

— Eh ! c'est précisément ce que je demande, mon cher monsieur Mallard.

— Alors je suis heureux de vous avoir si bien compris. Je vois que vous voulez un jeune avocat rompu aux affaires, savant et modeste, plein d'énergie, et néanmoins soumis de bonne grâce à une impulsion supérieure.

— Vous dites à merveille ; mais connaissez-vous quelqu'un qui remplisse toutes ces conditions ?

— Oui, parfaitement.

— Eh bien ! nommez-le.

— Ah ! j'hésite beaucoup.

— Pourquoi ça ?

— Parce que ce jeune homme me touche de fort près, et il ne m'appartient guère de le louer. D'un autre côté, je crains de briser son avenir en lui faisant abandonner la carrière qu'il a embrassée.

sur une des voies de garage de cette station, ont été mis en mouvement par la violence du vent et ont parcouru ainsi une certaine distance avec une marche qui s'accélérait de plus en plus. Malheureusement ils rencontrèrent le train n° 27 venant de Paris, et se heurtèrent contre la locomotive. Le choc fut si violent que ces deux wagons ont été littéralement broyés. Un éclat de bois a atteint un homme de service et l'a légèrement blessé à la main. Quant à la locomotive, elle n'a que peu souffert de cette rencontre.

— Le gouvernement s'occupe beaucoup de la formation d'une légion étrangère au Mexique. On assure que le commandement en est confié à M. le colonel Guilhem, brave et énergique officier, qui, engagé comme simple soldat, a gagné, jeune encore, les épaulettes de colonel. M. le colonel Guilhem vient de partir pour l'Algérie d'où il prendra, avec des hommes choisis, la route du Mexique. On prétend que l'Empereur, qui a tenu à causer avec l'honorable officier avant son départ, ne lui a pas dissimulé toute l'étendue de sa mission, dont le succès pouvait singulièrement faciliter l'évacuation de notre corps expéditionnaire; et, après cette évacuation, sauver peut-être la monarchie fondée par nos armes.

— C'est M. de Parieu qui est chargé de soutenir la discussion au Corps-Législatif sur la question mexicaine.

— On écrit de Paris, le 14 février, au *Phare de la Loire* :

Vous avez entretenu vos lecteurs de la découverte qu'a faite le docteur Henri Favre d'un procédé de transmutation de l'argent, du plomb et du cuivre en or. M. Favre a déjà publié la partie de sa découverte relative à la transformation de l'argent, mais il n'a rien fait connaître, sinon le principe général en vertu duquel il opère, de ce qui concerne la transformation du cuivre. Samedi prochain, rue Scribe, M. Favre doit faire une conférence intéressante sur les hommes qui l'ont précédé dans la voie où l'on assure qu'il a fait une vraie découverte. Il doit nous raconter l'histoire de quelques chimistes, notamment de Nicolas Flamel. L'affiche annonce des expériences, et quelques malins soutiennent que tous ceux des auditeurs de M. Favre qui auront en entrant à la séance des sous de cuivre dans leurs poches, y trouveront en sortant autant de louis d'or qu'ils auront apporté de pièces de bronze.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons à nos lecteurs que demain, M^{lle} Bonnefoy donnera son concert d'adieu, à la salle de l'Hôtel-de-Ville. Elle sera accompagnée de M. Dunckler, violoncelliste des Pays-

— Mais encore, monsieur Mallard, nommez quand même, nous verrons s'il est possible de reconnaître les sacrifices que ce jeune homme ferait en quittant sa carrière.

— Soit, monsieur le chevalier; toutefois vous voudrez bien vous rappeler que je n'agis en tout ceci que sur vos instances répétées.

— Oui, oui, allez toujours.

— Eh bien! ce jeune homme n'est autre que mon fils, Gilles Mallard, avocat, et bientôt conseiller au parlement de Toulouse.

— Vraiment, je serais enchanté, monsieur Mallard; mais si votre fils doit être bientôt conseiller au parlement, il me serait effectivement difficile de lui assurer un dédommagement suffisant.

— Oh! il faut tout dire; la charge n'est pas encore achetée; puis ne comptez-vous pour rien le bonheur qu'aurait mon fils à vous obliger?

— Vous me comblez, Mallard. Cependant je ne puis accepter.

— Peut-être, en effet, ne devez-vous pas vous en rapporter à mon témoignage? Le mérite du jeune homme m'a été attesté par de bons juges, mais c'est toujours mon fils.

— Vous vous méprenez, mon cher Mallard; je

Bas, de M. Bouleau-Neldy et de plusieurs artistes amateurs de notre ville.

Nous donnons à la 4^e page le programme de cette soirée qui promet d'être brillante et nombreuse.

Le *Phare de la Loire*, en reproduisant notre article sur l'arrestation du *Loup-garou* de Saumur, avait fait une réflexion tout à l'éloge de la police de notre ville. Cette réflexion lui a valu le communiqué suivant :

« Le *Phare de la Loire*, dans son numéro du 12 février 1866, après avoir reproduit une nouvelle contenue dans l'*Echo saumurois* et relative à des attaques nocturnes qui ont eu lieu dans cette ville, ajoute les réflexions suivantes :

« Par une coïncidence extraordinaire, un fait analogue se passe en ce moment à Nantes, ajoute notre confrère, et il cite la chronique dans laquelle nous rapportions les attaques dont quatre personnes du beau sexe, dont la vertu n'a rien à craindre, mais qui sont sensibles aux coups, ont été dernièrement victimes, rue Racine. Il y a toutefois une différence : c'est que la police saumuroise a mis la main sur quelqu'un, tandis que celle de Nantes n'a arrêté personne. »

« L'assertion du *Phare* est complètement erronée; les auteurs présumés des attaques dont il fait le récit exagéré sont sous le coup de poursuites judiciaires. »

On sait que l'Empereur, dans son discours d'ouverture de la session législative, a annoncé qu'une enquête allait être ouverte sur l'agriculture, dans le but de faire connaître les causes qui produisent la crise que subit en ce moment l'industrie agricole.

Cette enquête sera naturellement confiée au conseil général de l'agriculture, qui siège auprès du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. On nous saura gré de publier la liste des membres de ce conseil appartenant à notre département et aux départements limitrophes, représentant les intérêts agricoles de chaque département.

Le conseil général d'agriculture, présidé par le ministre lui-même, a pour vice-président M. Heurtier, conseiller d'Etat.

Font partie de ce conseil : M. Boutton-Lévêque, pour *Maine-et-Loire*; M. de Laville-Leroux, *Indre-et-Loire*; M. le comte de Buat, *Mayenne*; M. le vicomte de Louvigny, *Sarthe*; M. Aymé, baron de la Chevrière, *Deux-Sèvres*; M. le marquis de Sainte-Hermine, député, *Vendée*; M. de Grousseau, *Vienne*.

Les membres que nous venons de nommer sont choisis dans le sein des chambres consultatives établies dans chaque département.

Onze membres non compris dans les chambres consultatives, font en outre partie de ce conseil. Ce sont :

MM. Dumas, sénateur, membre de l'Insti-

tu-t. — Comte Beaumont de la Somme, sénateur. — Baron Charles Dupin, sénateur, membre de l'Institut. — Prince de Wagram, sénateur. — Comte Hervé de Kergorlay. — Frémy, conseiller d'Etat, gouverneur du Crédit foncier. — Général baron de Bévillie, aide-camp de l'Empereur. — Boussaingault, membre de l'Institut. — Chevreul, membre de l'Institut. — Moll, propriétaire agriculteur. — Josseau, id.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, par un arrêté du 26 décembre dernier, a fixé ainsi qu'il suit, la liste des textes grecs latins et français, devant servir à l'explication dans les épreuves de la licence ès-lettres, à dater du 1^{er} juillet 1866 :

AUTEURS GRECS.

Eschyle : *Les Coéphores*.

Sophocle : *Electre*.

Euripide : *Oreste*.

Aristophane : *Les Nuées*.

Hérodote : I^{er} livre.

Thucydide : I^{er} livre.

Platon : *Le Phédon*; — *L'Ion*.

Démosthène : *Les quatre Philippiques*.

AUTEURS LATINS.

Plaute : *Les Captifs*.

Térence : *L'Andrienne*.

Virgile : *Géorgiques*, IV^e livre; — *Enéide*, III^e livre.

Horace : *Les Odes*.

Cicéron : *De Oratore*, I^{er} livre; — *Les Verrières*.

Tite-Live : I^{er} livre.

Tacite : *Mœurs des Germains*.

Salluste : *Jugurtha*.

AUTEURS FRANÇAIS.

Corneille : *Cinna*, *Polyeucte*, *Nicomède*.

Racine : *Britannicus*, *Athalie*, *Mithridate*.

Molière : *Le Misanthrope*, *L'Avare*.

Descartes : *Le Discours sur la Méthode*.

Pascal : *Pensées*.

Labruyère : *Chap. 1^{er}, des Ouvrages d'esprit*, chap. 2, *du Mérite personnel*.

Bossuet : *Oraison funèbre du prince de Condé*; — *Sermon sur la Providence; contre l'ambition; sur la justice; sur la haine des hommes pour la vérité*; — *Panegyrique de saint Paul*.

Fénélon : *Dialogues sur l'éloquence*.

Buffon : *Discours sur le style*.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous sommes heureux de publier :

Rablay, 13 février 1866.

Monsieur le rédacteur,

Une existence bien modeste et bien honorable à la fois, vient de s'éteindre près de vous, M. Le Moigne, ancien officier de l'empire, ancien percepteur, agriculteur distingué, vient de mourir à sa résidence à Allonnes, dans sa

me suffit que vous soyez satisfait de mes offres.

— Bien, bien, c'est convenu; appelez votre fils, redoublons d'ardeur. Si depuis quelques années je suis malheureux, du moins ai-je la consolation d'avoir trouvé en vous un ami parfait, et j'en remercie tous les jours la Providence.

Là-dessus, Mallard s'étant incliné humblement, se retira pour écrire à son fils.

Il n'était pas fâché d'avoir amené le chevalier à ses vues; cependant il tenait encore à obtenir un suffrage, celui de Mlle de la Blairie. La chose était plus difficile : les détours et la flatterie avaient peu de prise sur la jeune fille.

Louise, alors âgée de dix-neuf ans, ressemblait à sa mère; elle avait l'âme droite, l'esprit prompt, le cœur sur les lèvres; sa franchise, sa galté, son insouciance apparente, sa mine riieuse faisaient les délices de la maison. Si un visiteur venait passer quelques heures au Breil, il s'en allait ravi, mais persuadé que la charmante demoiselle devait abuser fréquemment de sa langue et de ses dix-neuf ans pour dire ou faire quelque étourderie. Au fond, cela n'était nullement vrai; malgré son air inconsidéré, Louise ne disait que ce qu'elle voulait, ses saillies étaient placées à propos, elle choisissait merveilleu-

79^e année. A moi qui ai vécu dans son intimité, permettez quelques larmes de regret, quelques mots d'éloge sur cette tombe à peine fermée.

Certes, si jamais existence a été bien remplie, c'est à coup sûr celle de M. Le Moigne. Fonctionnaire public, agriculteur, sériciculteur, il suffisait à tout : la nuit, aux travaux du bureau; le matin, il était le premier sur le terrain pour distribuer l'ouvrage à ses journaliers, hommes, femmes, enfants, venus là des quatre coins de la commune, et même des communes environnantes, car il y avait toujours chez lui de l'ouvrage pour le pauvre inoccupé.

J'ai assisté chez lui aux travaux de sa magnanerie : rien de mieux entendu, et son exemple avait une heureuse influence sur tous les petits producteurs du pays qui venaient apprendre là à reformer leurs méthodes et à améliorer la culture du mûrier.

A la place de dangereux marécages s'élevaient aujourd'hui de vastes prairies irriguées au moyen de canaux habilement disposés. — Il avait déjà inventé le drainage. — Ces beaux bois de sapins qui couronnent les collines et qui donnent le chauffage au pays, c'est lui qui des premiers en a introduit la culture.

Demandez à ses héritiers certain livre de comptes courants : c'était son livre de prêts gratuits faits à tous ces petits cultivateurs qui venaient là emprunter, celui-ci 30, celui-là 50, cet autre 100 francs, pour acheter ou achever de payer une vache, un porc, etc.

Voilà, Monsieur, l'homme qui vient de s'éteindre modestement comme il a vécu.

Plusieurs médailles ont été décernées à M. Le Moigne pour récompenser ses travaux. Je regrette que la croix de la Légion-d'Honneur ne soit pas venue récompenser, sur ses derniers jours, le vieux soldat de l'empire, le fonctionnaire public et l'agriculteur.

Agrez, Monsieur, etc.

A. F.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, le 16 février. — On dit que M. de Goltz, va partir pour Berlin ce soir, où il serait peut-être appelé avant peu à remplacer M. de Bismark. Ce diplomate renoncerait à l'annexion pure des duchés et pencherait vers une union personnelle sous le protectorat de la monarchie prussienne en même temps que vers une politique intérieure plus libérale.

— Madame la comtesse de Montijo, mère de S. M. l'Impératrice, est attendue à Paris.

— Le prince Napoléon était avant-hier au théâtre de la Scala, à Milan.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

crois volontiers au mérite de votre fils; seulement la gêne où je suis ne me permet pas de rémunérer convenablement le sacrifice qu'il s'imposerait.

— Ceci, monsieur le chevalier, me regarde; mon fils se contentera d'une faible indemnité, l'honneur de vous servir fera le reste.

— Vous me feriez, tout à l'heure, manquer à la délicatesse, Mallard.

— Pas le moins du monde. Puisque vous ne voulez pas priver mon fils de la juste rétribution qui lui est due, je vois un moyen : vous avez à Châtillon une maison qui me convient, cédez-la-moi pour six mille livres que je vous paierai comptant, et en outre mon fils s'occupera de votre affaire pendant une année sans émoluments.

— Allons, soit! j'ai précisément besoin de quelque argent.

— Certes, mon excellent ami, je serai trop heureux de vous rendre ce petit service.

— Je vous en remercie; du reste, vous ne vous en repentirez d'aucune manière, la maison vaut bien douze mille livres.

— On m'a dit un peu moins, monsieur le chevalier, de huit à neuf, à ce qu'il me semble : après tout, peu importe, je ne tiens nullement à cela, il

sement son monde et n'avait jamais fait la plus petite peine à un honnête homme. Elle semblait agir sans réflexion, mais elle était si droitement inspirée! Elle pensait tout haut, mais en son âme, il n'y avait envie, malice ou tromperie; qu'avait-elle à dissimuler? La jeune fille était franche : est-ce un si grand crime? Après cela, si, tout au fond de son cœur, dormait un petit secret, elle était femme et savait le garder.

Une singulière harmonie régnait entre les principaux traits de son caractère et ceux de sa figure : elle avait les yeux noirs et pétillants de finesse, la bouche délicate, une physionomie mobile où les impressions joyeuses venaient se peindre avant de s'épanouir entièrement sur les lèvres par un charmant sourire. Les tristesses de la vie n'avaient pas encore visité son âme. Cependant quelque mélancolie la touchait déjà, car une ombre légère voilait parfois son limpide visage. « Tu ressembles à la fontaine du Grand-Saule, lui disait son père; elle est si pure qu'on peut, par un beau jour, compter tous les petits cailloux du fond; mais elle est profonde, et si quelque nuage s'élève à l'horizon, elle s'assombrit et ne reflète plus que les herbes du bord. »

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, LEMERCIER, notaire à Baugé, et DUFOUR, notaire à Gennes.

VENTE

Aux enchères publiques,
DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Situés communes de Baugé, Longué,
Blou et Grézillé,
ET NOTAMMENT
D'UNE TANNERIE
Sise à Baugé.

- Les ventes auront lieu, savoir :
- 1° Le dimanche onze mars mil huit cent soixante-six, heure de midi, à la mairie de Grézillé, pour les immeubles de cette commune, par le ministère de M^e DUFOUR, notaire à Gennes;
 - 2° Le dimanche dix-huit dudit mois, à midi, à la mairie de Longué, pour les immeubles de Longué et Blou, par le ministère de M^e LEMERCIER, notaire à Baugé;
 - 3° Le lundi dix-neuf dudit mois, heure de midi, en l'étude et par le ministère dudit M^e LEMERCIER, notaire à Baugé, pour la **Tannerie**, sise à Baugé.

PROCÉDURE.

Ces ventes auront lieu à la requête de dame Joséphine-Emilie Goizet, veuve du sieur Henri-Félix Aubineau, en son vivant marchand tanneur à Baugé, ladite dame aujourd'hui domiciliée à Gennes, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de :

- 1° Joséphine-Emilie Aubineau; 2° Marie-Antoinette Aubineau, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec ledit sieur Henri-Félix Aubineau, et procédant sous la constitution de M^e Letourneur, avoué à Baugé, y demeurant, place de la Croix-Orée.

En vertu d'un jugement sur requête, en date du sept février mil huit cent soixante-six, enregistré, rendu par le tribunal civil de Baugé, homologuant une délibération de famille des mineurs Aubineau, en date du trente janvier mil huit cent soixante-six, enregistrée, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Baugé,

En présence de M. Séraphin Priou, propriétaire, demeurant à la Croix, commune de Grézillé, subrogé-tuteur des mineurs Aubineau.

DÉSIGNATION.

Département de Maine-et-Loire
(arrondissement de Saumur).

Une pièce de terre labourable, sise à Jallaines, commune de Grézillé, dite le Bas-de-la-Fosse, inscrite au plan cadastral sous le numéro 276 de la section A, pour une contenance de un hectare quarante ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin au levant le ruisseau de Jallaines, au midi un fossé, au couchant les héritiers de René Moreau, sentier entre.

Mise à prix, cinq mille francs.

Pour insertion.
LETOURNEUR, avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

- 1° A M^e LETOURNEUR, avoué poursuivant;
- 2° A M^e DUFOUR, notaire à Gennes, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges et des titres. (81)

A LOUER
PRÉSENTMENT
Ou pour la St-Jean prochaine,
UNE PETITE
MAISON DE CAMPAGNE
à 4 kilomètres de Saumur,
Avec écuries, remise, grenier,
cour, jardin et caves, dans un seul tenant.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (54)

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire en la même ville.

Le Dimanche 18 Février 1866, à midi,
Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME,
A L'ADJUDICATION PUBLIQUE :

1° DU GRAND HOTEL D'ANJOU

Sis à Saumur, rue d'Orléans, n° 101.

Loyer..... 2,400 francs.

Mise à prix..... 25,000 francs.

2° D'UNE MAISON

Sise même rue, n° 99.

Mise à prix..... 12,000 francs.

3° D'UN VASTE TERRAIN AVEC CONSTRUCTIONS

Sis partie sur la rue de la Grise et partie sur celle du Petit-Thouars,
et formant l'angle des deux rues.

Ce terrain pourra être divisé en plusieurs lots, au gré des amateurs.
Voir, pour la division et les mises à prix, les affiches, le cahier des charges et le plan y annexé.

4° D'UN BEAU JARDIN CLOS DE MURS, AVEC PAVILLON,

Sis à Saumur, rue Verte.

Mise à prix..... 8,000 francs.

5° D'UN TERRAIN

Sis même rue.

Mise à prix..... 500 francs.

6° DE LA FERME DE LA PLAINE

Sise commune de Vernantes,

Contenant 8 hectares 98 ares 70 centiares.

Revenu net d'impôt..... 350 francs.

Mise à prix..... 10,000 francs.

7° DE LA FERME DE L'AIR

Sise même commune,

Contenant 20 hectares 81 ares 10 centiares.

Revenu net d'impôt..... 900 francs.

Mise à prix..... 25,000 francs.

Ces deux fermes sont susceptibles d'être très-avantageusement vendues en détail.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1° A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blanclere, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres;
- 2° A M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente;
- 3° A M^e CHEDEAU, avoué co-licitant. (51)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 25 mars 1866, à une heure du soir,

A Saumur, en l'étude de M^e LEROUX,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 25, appartenant à M. Bassereau.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, ou audit M^e LEROUX. (82)

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Philbert.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 février 1866 et jours suivants, M^e Guérin, notaire à Saint-Philbert, procédera, au bourg de Blou, canton de Longué, à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Noël Despeignes.

Ce mobilier consiste en un ameublement de salon, glace, chaises, plusieurs lits, couettes, armoires, linge, vin en fût et en bouteilles et autres objets. (83)

TROIS MAISONS

A VENDRE
Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche, 25 février 1866, à midi,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, sur l'ancienne route de Doué, appartenant à M. François Girard, qui l'occupe en partie.

On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M. GIRARD, sur les lieux, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

VILLE DE SAUMUR.

SALLE DE LA MAIRIE.

Dimanche 18 Février 1866, à huit heures du soir,

GRAND CONCERT

D'ADIEUX

Donné par M^{lle} BONNEFOY,

première chanteuse de Bruxelles, Liège, Toulouse, Angers, etc.;
Avec le concours de MM. Émile DUNCKLER, violoncelliste de S. M. le roi des Pays-Bas; BOULEAU-NELDY, pianiste-compositeur;
Et de plusieurs Artistes amateurs.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Méditation sur le premier prélude de Bach, pour violon, violoncelle, piano et orgue..... GOUNOD.
- 2° Fidèle, bluette chantée par M^{lle} Bonnefoy..... CLAPISSON.
- 3° Marche artistique, pour piano..... A. BOULEAU-NELDY.
- 4° Fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. Dunckler..... DUNCKLER.
- 5° Air de Chérubin, des Noces de Figaro, chanté par M^{lle} Bonnefoy..... MOZART.

DEUXIÈME PARTIE.

- 6° Voix du Ciel, réverie pour violon, violoncelle, piano et orgue..... A. BOULEAU-NELDY.
- 7° O quam tristis, 3^e strophe du Stabat, de A. Bouleau-Neldy, transcrite pour mezzo-soprano, violoncelle, piano et orgue..... A. BOULEAU-NELDY.
- 8° Le Chéga, danse nègre..... A. BOULEAU-NELDY.
- 9° La Berceuse, variations sur le Carnaval de Venise, composées et exécutées par M. Dunckler..... DUNCKLER.
- 10° Grand air de Salut à la France, de la Fille du Régiment, chanté par M^{lle} Bonnefoy..... DONIZETTI.

PRIX DES PLACES : 3 fr.

On peut se procurer des billets à l'avance, chez M. Fischer, marchand de musique, et chez le concierge de la Mairie.

Entrée gratuite pour les enfants.

LE MEILLEUR AMIDON

ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 FÉVRIER.			BOURSE DU 16 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 95	» 10	» »	69 »	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 60	» »	» 40	98 60	» »	» »
Obligations du Trésor.	458 75	» »	» »	458 75	» »	» »
Banque de France.	3700 »	» »	» 20	3690 »	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1315 »	» »	» »	1320 »	» 5	» »
Crédit Foncier colonial.	635 »	» »	» 5	635 »	» »	» »
Crédit Agricole.	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit industriel.	695 »	» 5	» »	695 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	682 56	» 5	» »	681 25	» 2	» 50
Comptoir d'esc. de Paris.	937 50	» »	» 2 50	941 25	» 3 75	» »
Orléans (estampillé).	870 »	» 7 50	» »	870 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1116 25	» 1 25	» »	1120 »	» 3 75	» »
Est.	548 75	» 3 75	» »	545 »	» »	» 3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	881 25	» 1 25	» »	877 50	» »	» 3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	560 »	» 10	» »	555 »	» »	» 5 »
Ouest.	565 »	» »	» »	567 50	» 2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1735 »	» 5	» »	1730 50	» 2 50	» »
Canal de Suez.	420 »	» 5	» »	418 75	» »	» 1 25
Transatlantiques.	525 »	» »	» 2 50	525 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	61 05	» »	» 15	60 90	» »	» 15
Autrichiens.	401 25	» 1 25	» »	400 »	» »	» 1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	401 25	» 2 50	» »	401 25	» »	» »
Victor-Emmanuel.	152 50	» »	» 2 50	152 50	» »	» »
Romains.	120 »	» »	» »	116 25	» »	» 3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	405 »	» »	» »	405 »	» »	» »
Saragosse.	215 »	» »	» 2 50	216 25	» 1 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	50 »	» »	» »	49 »	» »	» 1 »
Nord-Espagne.	170 »	» »	» 1 25	175 »	» 5 »	» »
Compagnie immobilière.	531 25	» 1 25	» »	530 »	» »	» 1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» »	» 25	310 »	» 25	» »
Orléans.	304 »	» »	» »	304 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 25	» 25	» »	304 »	» 75	» »
Ouest.	302 »	» 25	» »	302 50	» 50	» »
Midi.	302 »	» 25	» »	301 75	» »	» 25
Est.	304 »	» »	» 50	305 »	» 1 »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le